

Le Conseil d'administration et les membres des Commissions de gestion se joignent à moi pour vous souhaiter tous nos vœux de bonheur et de bonne santé pour 2012.

Cette année s'ouvre avec la signature d'une convention entre le secrétariat général des ministères financiers, la MGEFI et les mutuelles historiques. Cette convention officialise enfin les droits des militants mutualistes et facilitera, nous l'espérons, le travail de terrain.

Cette année est également une année électorale qui s'annonce revendicatrice pour le monde mutualiste. Notre système de santé tremble : toujours et encore des dépassements d'honoraires, renoncements de plus en plus fréquents aux soins du fait d'un reste à charge trop important, difficultés de plus en plus fréquentes pour trouver un médecin de proximité. Le problème de l'accès aux soins et du financement de l'Assurance maladie doit être porté au débat de la présidentielle 2012.

Plus que jamais le mouvement mutualiste doit se faire entendre pour garantir une protection sociale accessible à tous, solidaire et de qualité.

La Présidente, Julie Roy

Mutuelles des ministères financiers : un nouveau cadre de gestion

Aide ménagère à domicile pour les personnes de 65 ans et plus

La Mutuelle apporte une prestation d'aide ménagère à domicile aux membres retraités participants directs ou associés. Cette prestation est accordée aux personnes qui rencontrent des difficultés pour accomplir certains gestes quotidiens nécessaires à leur maintien à domicile et qui ne perçoivent pas l'aide personnalisée à l'autonomie (APA).

La prestation est modulée en fonction de l'âge et du niveau de revenu et peut aller jusqu'à 8 h par mois.

Cette prestation doit être effectuée par le biais d'un organisme référencé.

Pour toute information, contactez le conseiller de la Mutuelle au 01 40 77 19 78

Dans le cadre de la participation de l'État employeur à la protection sociale complémentaire des agents des deux ministères financiers et au terme d'un avis d'appel public à la concurrence, la MGEFI a été retenue comme organisme de référence pour gérer la complémentaire santé et prévoyance des agents de l'État. Une convention signée en 2009, précise, entre autre, la durée de l'engagement, les bénéficiaires, la nature des garanties, les obligations de la MGEFI envers les adhérents et envers l'employeur public.

Une convention de moyens vient d'être signée entre les représentants des deux ministères et la MGEFI d'une part, et les mutuelles historiques d'autre part. Cette convention complète celle signée en 2009 et sert à fixer un cadre pour le recensement, la valorisation et le remboursement

des aides indirectes dont les mutuelles bénéficient. En clair, il s'agit de recenser en vue d'un remboursement à l'employeur public des aides en personnel, en locaux et en moyens de fonctionnement.

Les frais de personnel concernent les mises à disposition d'agents, les autorisations spéciales d'absence pour les agents ayant une fonction élective, mais aussi les autorisations d'absences accordées aux adhérents pour participer à la vie démocratique de la mutuelle, comme les assemblées générales. Les aides immobilières et logistiques concernent les espaces de bureaux fournis à la mutuelle et les prestations logistiques fournies par l'administration, comme le papier, les photocopieurs ... ■

Les nouvelles offres d'action sociale approuvées par l'assemblée générale de juin 2011

Vous sortez d'hospitalisation :

Quelque soit votre âge, vous avez besoin, d'une aide à domicile suite à une hospitalisation (ménage, garde d'enfants,...), vous pouvez bénéficier d'une participation financière.

La demande doit être formulée auprès de vos correspondants locaux.

Rappel : en cas d'hospitalisation d'urgence, cette aide à domicile est prise en charge par MGEFI Assistance à domicile (coordonnées sur votre carte mutualiste).

Vous préparez vos vacances :

Pour les séjours d'une semaine minimum avec les organismes **Ancavtt, Empartance, Vacancier et Epaf**, vous pouvez bénéficier d'une prestation pouvant aller jusqu'à 150 € par famille en fonction de votre quotient fiscal.

Vous changez de résidence :

Dans le cadre d'une location, vous pouvez demander un prêt pour faire l'avance du dépôt de garantie.

Celui-ci est remboursable en 6, 12 ou 18 mois.

Vous êtes confronté au décès d'un proche et devez en assumer les frais d'obsèques :

La Mutuelle peut vous accorder un prêt sans intérêt plafonné à 2 500 € remboursable sur 24 mois maximum. ■

Vacances prêt partez !

- Retrouvez les **catalogues** Ancavtt, Empartance, Vacancier et EPAF sur le site de la Mutuelle

www.mutuelle-insee.fr onglet « tourisme social ».

- Pour constituer un dossier chèques vacances, vous devez désormais contacter le 0 811 65 65 25 ou bien télécharger les documents sur le site

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Important : Ce service n'est plus géré par la MFPS.

Le collectif inter associatif pour la santé (www.leciss.org) vient de lancer un site « www.quellesanteapres2012.org ». Il s'agit d'une démarche de sensibilisation du public et d'interpellation des candidats.

Vos interlocuteurs en région :

Région	Président	Adresse mail	Téléphone
Alsace	Muriel Manouvrier	:DR67-mutuelle@insee.fr	03.88.52.40.61
Antilles Guyane	Chantal Mandret	:DI971-mutuelle@insee.fr	05.90.21.45.17
Aquitaine	Gérard Lefrançois	:DR33-mutuelle@insee.fr	05.57.95.08.76
Auvergne			
Bourgogne	Catherine Aubain	:DR21-mutuelle@insee.fr	03.80.40.67.38
Bretagne	Claudine Maillard-Barbe	:DR35-mutuelle@insee.fr	02.99.29.25.68
Centre	Viviane Laurent	:DR45-mutuelle@insee.fr	02.38.69.54.53
Champagne-Ardenne	Mario Mastri	:DR51-mutuelle@insee.fr	03.26.48.66.67
Corse	Élisabeth Gallard	:DR20-mutuelle@insee.fr	04.95.23.54.86
Franche-Comté	Daniel Toffel	:DR25-mutuelle@insee.fr	03.81.41.25.82
Ile de France	Fabrice Berthuit	:DR78-mutuelle@insee.fr	01.30.96.91.42
Languedoc- Roussillon	Marie-Hélène Zapata	:DR34-mutuelle@insee.fr	04.67.15.71.25
Limousin	Marie-France Desnoyer	:DR87-mutuelle@insee.fr	05.55.45.21.43
Lorraine	Jean-Luc Dedenon	:DR54-mutuelle@insee.fr	03.83.91.85.28
Midi-Pyrénées	Hélène Fayas	:DR31-mutuelle@insee.fr	05.61.36.61.08
Nord Pas de Calais	Sébastien Jimenez	:DR59-mutuelle@insee.fr	03.20.62.80.57
Basse-Normandie	Thierry Rochart	:DR14-mutuelle@insee.fr	05.55.45.21.43
Haute-Normandie	Marie-Noëlle Demarais	:DR76-mutuelle@insee.fr	02.35.52.49.77
Paris DG	Alain Brunaud	:DG75-mutuelle-siege-national@insee.fr	01.41.17.78.38
Pays de la Loire	Marie-Josée Sirven	:DR44-mutuelle@insee.fr	02.40.41.76.77
Picardie	Floriane Herbet	:DR80-mutuelle@insee.fr	03.22.97.32.05
Poitou-Charentes			
PACA	Claude Keller	:DR13-mutuelle@insee.fr	04.91.17.58.07
Réunion	Daniel Belon	:DR974-mutuelle@insee.fr	02.62.48.89.00
Rhône-Alpes	Catherine Bardet	:DR69-mutuelle@insee.fr	04.78.63.28.08